



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Montpellier, le 27/04/2023

Monsieur Pierre-André DURAND
Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Préfecture de région - Occitanie
1 Place Saint Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9

NOS RÉF. : DITEE/SBT/30/D23-02071
AFFAIRE SUIVIE PAR : Christelle DELGRANGE
CONTACT : christelle.delgrange@laregion.fr
Tél.: +33 (0)4 67 22 90 27

OBJET : Révision de la charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc – demande d’avis d’opportunité

Monsieur le Préfet,

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été créé le 22 octobre 1973 et son classement arrive à échéance le 12 décembre 2027.

La révision de la charte du Parc naturel régional a été prescrite par délibération de la Région Occitanie en date du 21 avril 2023.

Conformément à l’article R333-5 du Code de l’Environnement, j’ai le plaisir de vous adresser la délibération de la Région qui prescrit la révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, détermine le périmètre d’étude et définit les modalités de l’association des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements, ainsi que celles de la concertation avec les autres partenaires.

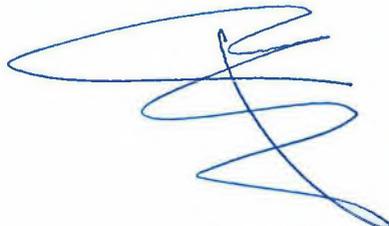
En application de ce même article, je vous demande de bien vouloir me préciser les modalités d’association de l’État à la révision de la Charte et me communiquer la liste de ses services et de ses établissements publics qui y seront associés.



Comme le prévoit l'article R333-6, je vous saurais gré de me transmettre votre avis sur l'opportunité de ce projet.

Mes services restent à votre entière disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Carole DELGA

P.J. :

- Délibération de la Région du 21 avril 2023
- Note d'analyse justifiant du périmètre d'étude et précisant les modalités d'association des collectivités et de concertation avec les partenaires.

Copie à :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault
- Monsieur le Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux
- Monsieur le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Haut-Languedoc